

commerce de détail, 1930 et 1932-39, par province et genre de commerce—fin

P.c. de change- ment en 1938-39	Indices des ventes de détail (1930=100)									N°
	1930	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	
+2.9	100.0	63.2	56.3	65.3	71.3	78.6	92.2	86.9	89.5	36
-2.5	100.0	61.1	51.7	60.4	70.0	75.4	88.5	85.2	83.1	37
+1.7	100.0	57.6	55.9	64.7	65.6	75.7	85.4	78.9	80.2	38
+1.6	100.0	49.9	39.7	45.8	51.7	57.8	64.8	60.0	60.9	39
+1.4	100.0	57.9	49.9	57.9	64.0	70.8	81.8	76.9	78.0	40
-0.4	100.0	62.7	54.8	58.0	60.3	64.2	68.4	66.0	65.8	40
-6.9	100.0	66.5	63.7	74.8	77.2	83.7	99.0	94.0	87.5	41
+1.3	100.0	68.7	61.2	63.6	66.7	71.1	79.6	79.6	80.6	42
+7.9	100.0	82.1	81.8	83.3	84.2	83.3	91.6	89.6	96.6	43
+2.2	100.0	83.3	74.5	77.4	79.8	83.4	89.4	88.7	90.6	44
-2.6	100.0	69.1	60.1	63.7	65.8	69.6	76.8	75.0	73.1	45
+7.8	100.0	61.5	56.4	63.1	68.4	74.5	82.3	80.2	86.4	46
+3.3	100.0	57.8	50.4	61.9	69.3	79.0	93.8	90.5	93.6	47
+2.6	100.0	77.8	70.3	73.4	75.3	79.8	86.7	86.8	89.0	48
+5.1	100.0	66.6	54.5	55.8	56.4	65.5	73.8	76.8	80.7	49
+4.4	100.0	66.1	61.7	70.3	72.1	75.8	85.9	88.0	91.8	50
+3.5	100.0	71.7	65.5	70.4	72.4	77.8	86.1	85.9	89.0	50

Magasins en chaîne.—Au cours des dix dernières années, le magasin en chaîne en est arrivé à occuper une place importante dans le domaine de la distribution. Le Bureau Fédéral de la Statistique désigne comme magasins en chaîne toutes les organisations de détail (sauf les magasins à rayons) exploitant quatre unités ou plus. Le nombre de chaînes de magasins relevées chaque année dépend donc non seulement de l'apparition ou de la disparition des maisons de commerce, mais aussi du nombre d'unités en opération. Comme un minimum de quatre magasins est requis pour qu'une maison de commerce soit classifiée comme une chaîne, la réduction du nombre de succursales au-dessous de ce niveau élimine automatiquement cette maison du groupe.

Les ventes des chaînes de magasins de détail sont connues pour chaque année depuis 1930, alors que les compagnies de magasins en chaîne absorbaient 17.7 p.c. de tout le commerce de détail du Canada. La proportion de commerce total absorbée par ces magasins n'a guère varié depuis; elle est encore de 17.7 p.c. en 1939.

Le magasin de bibelots, ou le bazar actuel, est un aspect typique du mouvement des magasins en chaîne. A peu près 90 p.c. des ventes des magasins de bibelots sont faites par des magasins en chaîne. Ces derniers jouent encore un rôle important dans la distribution des épicerie, des viandes, des chaussures, du vêtement et des produits pharmaceutiques.

Un développement significatif des chaînes de magasins dans la distribution des denrées alimentaires ces dernières années est l'orientation vers de plus grands locaux, la proportion d'affaires totales du commerce en chaîne absorbée par les magasins faisant \$100,000 de ventes ou plus par année ayant plus que doublé depuis 1934. En cette année, il y a 152 unités de magasins en chaîne faisant \$100,000 de ventes ou plus par année et absorbant 21.7 p.c. du commerce annuel des magasins en chaîne de denrées alimentaires. En 1935 il y en a 164 qui absorbent 23.9 p.c. de